

Hier, au CSL a eu lieu le placement en GAV de 3 détenus, dont 2 suite à une opération de l'unité cynotechnique suite à la découverte de sommes d'argent importante et de produits stupéfiants. Le troisième ayant lui fait l'objet également d'un placement en GAV pour une affaire de détention de produits stupéfiants à l'extérieur du CSL.

Rien d'anormal dans le quotidien de la vie du CSL de Lyon sauf si on s'arrête sur le profil des trois détenus semi-libre qui ont été tous trois été condamnés entre autres pour des faits d'infraction sur les produits stupéfiants .

A l'heure où le ministre de la Justice annonce une volonté ferme de lutter contre le fléau du narcotrafic, un objectif que l' **UFAP UNSa Justice du CSL de Lyon**, soutient pleinement, on peut s'interroger sur la présence d'acteurs du trafic de stupéfiant en semi liberté...

La semi-liberté est censée être un outil de réinsertion pour des profils adaptés. Mais comment justifier que des individus reconnus comme acteurs du trafic de stupéfiants – une activité qui gangrène notre pays, nos détentions et alimente des réseaux criminels violents – puissent bénéficier aussi facilement de ce régime ?

En accordant des mesures d'aménagement de peine à des trafiquants, on envoie un signal clair : **la lutte contre le narcotrafic peut attendre**. Ces décisions risquent de :

- **Démotiver les forces de l'ordre**, qui se battent sur le terrain pour démanteler ces réseaux.
- **Alimenter un sentiment d'impunité** chez les trafiquants.
- **Mettre en danger les personnels pénitentiaires**, chargés de surveiller des individus toujours actifs dans leurs réseaux criminels.

Les agents pénitentiaires : les premières victimes de cette incohérence !

Nous sommes en première ligne pour gérer les conséquences d'une politique pénale désordonnée. Ces placements à tout va en semi-liberté :

- Augmentent le risque de récidive.
- Ajoutent une charge de travail démesurée, sans les moyens humains et matériels adaptés.
- Compromettent nos missions de réinsertion, en privilégiant des profils qui ne respectent ni la loi ni les règles carcérales.

Le discours ne suffit pas, des actes sont nécessaires !

L'UFAP UNSa Justice du CSL de Lyon exige :

- 1. Un moratoire immédiat sur les aménagements de peine pour les trafiquants de drogue.**
- 2. Une réforme claire et cohérente de la politique pénale,** avec des critères transparents pour l'octroi de mesures d'allègement de peine.
- 3. Un renforcement des moyens pour les personnels pénitentiaires,** afin de garantir sécurité et efficacité dans nos missions.

La lutte contre le narcotrafic ne se gagne pas seulement sur le terrain, mais aussi dans les décisions politiques et judiciaires. Le Garde des Sceaux doit choisir : **soutenir les agents pénitentiaires et la société, ou continuer à favoriser l'impunité des trafiquants.**

**Pour l'UFAP UNSa Justice du CSL de Lyon
D.RAYMOND**